



Compte rendu de la négociation portant sur la filière Animation

Composition de la délégation : James, Franck, Patrick, Guillaume L et Ph Gensse.

Cette seconde séance de négociation constitue la véritable entrée en matière puisque la première rencontre a été consacrée aux éléments du bilan des métiers ATP et ADV.

L'objet de la négociation étant bien entendu de fusionner ces deux fonctions pour n'en faire qu'une. Une opération à double tranchant qui consiste à réduire le nombre d'animateurs de 200 à 160 (il s'agit du maximum très certainement) pour que le réseau apporte ainsi sa quote part au plan d'économies du groupe.

L'économie réalisée sur cette refonte de la filière Animation à elle seule devrait atteindre le million d'€ sur une base annuelle. Nous ne devons pas être très loin de la vérité puisque la Direction n'a pas contesté ce chiffre.

Si nous devons résumer et/ou synthétiser cette réunion elle reposerait sur trois axes.

- Sélection des Animateurs
- Missions assignées aux Animateurs
- Nouvelle rémunération

La sélection :

Le point d'achoppement principal pour notre organisation repose bien évidemment sur la volonté de faire disparaître à minima, du champ de l'animation, 40 animateurs/ATP.

Nous avons proposé, pour permettre le maintien de chacun, que la taille moyenne des équipes estimée à 10 commerciaux (CCD, CCC, RC et O5) selon la Direction soit calibrée à 8.

Cette disposition permettrait mécaniquement de maintenir chacun en fonction et un soutien aux commerciaux confiés plus efficace.

De toute évidence, la délégation patronale, si elle ne conteste pas notre analyse, semble contrainte par leur feuille de route, une feuille de route qui consiste à opérer des économies pour permettre un retour du capital alloué au réseau de 9 % à 12 % d'ici 2020.

Toutefois, et avec la main sur le cœur, les représentants de la Direction affirment que celles et ceux qui seraient orientés vers un nouveau métier, ou une nouvelle fonction, bénéficieraient de tout l'accompagnement nécessaire, que ce soit sur des métiers de production ou supports, à destination

d'ailleurs du réseau AEP ou... AGA. Les garanties de gains seront comme d'habitude de circonstance au même titre que les éventuels avenants de détachement.

La sélection s'opérerait entre ceux qui seraient conservés, recrutés ou réorientés **via un entretien RH**. Nous avons, sans dénigrer la compétence des RH, indiqué les limites d'une telle approche, puisque des émissaires mandatés par nous ne savons qui, commencent d'ores et déjà à approcher plusieurs dizaines d'animateurs pour tenter de les convaincre qu'ils seraient plus heureux dans d'autres fonctions ou sous d'autres cieux !

Autrement dit la machine est lancée. Pour notre part nous avons indiqué avec force que nous n'accepterons aucun repositionnement des animateurs «estampillés» FO. Nous avons à ce titre rencontré hier après-midi la Direction du réseau pour lui rappeler ce principe, précisant au passage que l'appartenance à la CGC ne pouvait constituer à elle seule un avantage prédominant pour accéder à la fonction. Cette position nous l'avons également précisé en séance.

Concernant les missions, rien de neuf sous le soleil, si ce n'est un empiètement rampant vers les missions de l'IMC : formation, contrôle de la qualité et participation au sourcing du recrutement.

Le glissement est clair. C'est pourquoi nous avons demandé le statut cadre pour les animateurs.

La réflexion est en cours et comme l'a indiqué le Directeur du réseau il y a du pour et du... plus, un lapsus qui peut dégager une tendance.

Au regard de l'orientation que prend le réseau, l'acceptation de cette demande, signifierait qu'à terme ne pourrait coexister les IMC et les Animateurs.

Concernant la rémunération : Il n'y aurait plus de commission de production ou de coproduction pour les animateurs. La grille des allocations d'intégration est reconfigurée pour les montants année cible et la durée.

Au global ces mesures font apparaître une réduction de 10 à 30 % des rémunérations. Sachant que la situation de chacun est tellement différente puisque l'amplitude des équipes va de 3 collaborateurs confiés à 23 (quasiment une inspection).

Pour s'en sortir la Direction, contourne le constat de la baisse, en indiquant que le nombre moyen de collaborateurs confiés sera plus élevé, ce qui mécaniquement permettrait le maintien des rémunérations actuelles.

Cette affirmation, ne relève que de la promesse. À ce titre et pour s'en convaincre, la Direction indiquait en préambule de l'accord dédié de 2012 : « La Direction entend renforcer les capacités de recrutement du réseau et l'intégration des collaborateurs recrutés »

Entre 2012 et aujourd'hui la Direction a recruté 2 766 commerciaux et en a vu partir... 4 201 !

Dans ces conditions difficile d'apporter le moindre crédit à cet «engagement» fort aléatoire. Chacun sait par ailleurs que le recrutement sera limité et surtout orienté pour 30 à 40 % des volumes sur des profils expérimentés. Des profils qui, s'ils transiteront quelques mois peut-être dans les équipes animateurs, n'auront pas vocation à rester. Ils sont destinés à rejoindre rapidement les directs IMC.

Prochaine séance le 14 Novembre.

Pour la délégation FO : (Anissa, James, Franck, Patrick, Guillaume et Philippe)

Philippe